

Approbation des attendus locaux et des critères
généraux d'appréciation des dossiers TMM 2023-2024
de la Faculté Sciences et Ingénierie

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 06 décembre 2022**

Délibération 2022/12/CFVU – 150

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

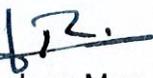
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les attendus locaux et les critères généraux d'appréciation des dossiers TMM 2023-2024 de la Faculté Sciences et Ingénierie.

Toulouse, le 06 décembre 2022

Le Président




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

—

—

—

